

# **ACTIPROFERM CEL**

# A BASE SULFATE D'AMMONIUM, DE CELLULOSE, DE LEVURES INERTES ET DE THIAMINE- pour moûts très clarifies

#### **APPLICATIONS ŒNOLOGIQUES**

ACTIPROFERM CEL permet d'éviter les arrêts de fermentation dus à des carences en azote du moût et des fermentations alcooliques qui trainent en longueur.

L'ajout d'ACTIPROFERM CEL au moût lui apporte les acides aminés et l'azote ammoniacal nécessaire au développement des levures et garantit une bonne activité levurienne pendant toute la fermentation. Il stimule la production d'esters aromatiques et réduit la production de l'acidité volatile.

Les levures inertes amènent au moût des stérols, des acides gras à longues chaînes et protègent

les levures actives en adsorbant les résidus de pesticides et les acides gras toxiques C8-C12 produits en cours de fermentation. La vitamine B1 (thiamine) est nécessaire au développement des levures, un manque de celle-ci peut freiner la fermentation ou même la bloquer.

La cellulose sert de support aux levures quand le moût est très clarifié. Elle permet d'augmenter la turbidité, simplifie le dégagement du gaz carbonique (qui est un inhibiteur de la fermentation)

et permet l'extraction des manoprotéines des levures.

## **DOSAGE ET DÉCLARATIONS**

Dose d'emploi

Conditions normales: 10 à 30 g/hl Arrêt de fermentation : 30 à 40 g/hl

Dose maximale autorisée

Dose maxi légale autorisée : 46 g/hl

L'apport de 30 g/hl d'ACTIPROFERM CEL apporte 40,5 mg/l d'azote assimilable.

Les sels d'ammonium sont autorisés à la dose maximale de 1 g/l La thiamine est autorisé à la dose maximale de 0,6 mg/ l

Libre d'allergènes

Pas de contre-indications ou précautions particulières

### **MODE D'EMPLOI**

Dissoudre ACTIPROFERM CEL dans environ 10 fois son poids en moût ou en vin et l'incorporer durant un remontage au moment du levurage. Effectuer une bonne homogénéisation.

Reprise de fermentation : Appliquer 24 heures avant l'incorporation du levain (Pied de cuve)

# CONDITIONNEMENT ET DURÉE DE VIE

Sachet de 1 kg et Sac de 25 kg

L'étiquetage des emballages comprend toujours la date d'expiration/consommation recommandée.

### **CONDITIONS DE CONSERVATION ET DE TRANSPORT**

Conserver dans son emballage d'origine dans un endroit frais et sec, exempt d'odeurs, à l'abri de la lumière.

PRODUIT ALIMENTAIRE: Ce produit remplit les normes CE 491/2009 et 606/2009 et par conséquent toutes les garanties de pureté pour être ajouté à un produit alimentaire tel que le vin. CODEX ŒNOLOGIQUE: Ce produit remplit le CODEX ŒNOLOGIQUE INTERNATIONAL selon la version en vigueur. Il répond en effet aux normes et recommandations du CODEX ALIMENTAIRE, ainsi qu'à ses règles d'hygiène et respecte les réglementations européennes en matière de denrées alimentaires, comme les additifs ou les auxiliaires agroalimentaires. ABSENCE D'OGM: Ce produit ne provient pas d'organismes génétiquement modifiés et il n'en contient pas non plus. NON-IONISATION : Ce produit n'a été soumis à aucun traitement ionisant.

**Rév.**: 01/01/2019





